



Titre MÉCANICIEN(NE)-TECHNICIEN(NE) (EAU POTABLE)	Code 602340	Ancien code 014520	Groupe de traitement
---	----------------	-----------------------	----------------------

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'entretien, la modification, la réparation majeure et l'installation d'équipement et de l'outillage de mécanique industrielle.

Le travail s'accomplit sous direction générale. L'employé reçoit des directives sous forme orale ou écrite. Il est tenu d'assurer un fonctionnement normal ainsi qu'un maximum de rendement et de durabilité de l'équipement et de l'outillage dont on lui confie le soin. À cette fin, il doit pouvoir diagnostiquer la nature et la cause de toutes les déficiences et y remédier en effectuant les tâches requises.

Le travail est vérifié au moyen de rapports de maintenance et par un employé de rang supérieur.

La fonction implique la conduite d'un véhicule motorisé.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Vérifie et assure le bon fonctionnement des divers ensembles mécaniques utilisés pour le pompage et le traitement de l'eau potable ainsi que tous les systèmes connexes.
2. Détermine la nature et la cause des déficiences affectant l'équipement; démonte les mécanismes et appareils, nettoie et lubrifie les pièces, répare ou remplace les composantes usées ou brisées; les remonte et fait l'ajustement mécanique requis.
3. Assure l'entretien, la réparation et l'ajustement des appareils et des diverses pièces d'équipements tels que pompes, tuyauterie de l'équipement, raccords à la conduite maîtresse.
4. Démonte, nettoie, répare, remonte et assemble certaines parties d'instruments de contrôle et de mesure.
5. Exécute des tâches simples de coupage, de meulage, d'oxycoupage, de soudure à l'arc et à l'oxyacétylène requis pour les travaux d'entretien et de réparation liés aux activités de mécanique industrielle. Au besoin, chauffe les pièces à l'aide d'un chalumeau.
6. Prend des mesures et effectue les croquis, les plans, les vues isométriques et autres, nécessaires à l'exécution de son travail.
7. Fait, lorsque requis, toute installation d'équipement mécanique et d'outillage.
8. Fait lorsque requis, l'entretien et la réparation des équipements de levage tels que, palans et ponts roulants.
9. Assure l'entretien des systèmes de commande mécanique, pneumatique et hydraulique des équipements.
10. Effectue l'entretien préventif d'usage de la machinerie et de l'outillage conformément aux instructions des manuels d'entretien et/ou des procédures établis.
11. Participe au programme de mesure de vibration sur les machines et les équipements : fait

l'installation des points de mesure, effectue la prise des mesures sur le chantier, fait un rapport sommaire des données et transmet les résultats à son supérieur. Participe à l'élaboration, au suivi et à l'application de toutes les technologies prédictives en utilisant lorsque requis les logiciels appropriés.

12. Manutentionne, au besoin, les matériaux et les équipements à l'aide d'un chariot élévateur, de monorails, de palans, de pont roulant, etc.
13. Participe à la mise à jour ou à la rédaction des procédures d'entretien.
14. Participe à la réalisation de projets concernant les équipements et les appareils servant au fonctionnement de la production et de la distribution.
15. Fabrique, à l'occasion certains outils spéciaux et diverses pièces d'équipements (coussinets, parties de robinets et de vannes, etc.); Répare les outils et affûte les mèches et ciseaux à froid.
16. Complète des rapports d'activités et utilise le système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).
17. Détermine et fait l'inventaire du matériel, de l'outillage, des pièces et des matières premières, nécessaires à l'exécution de son travail. Effectue au besoin, des démarches auprès d'intervenants internes ou externes afin de compléter son travail.
18. Informe, le cas échéant, son remplaçant des réparations en cours et des dangers s'y rapportant; signale à son supérieur toute défektivité importante.
19. Maintient en état de propreté l'équipement, l'outillage, les pièces et les milieux de travail; retourne à l'endroit désigné les matériaux et les pièces non-utilisées.
20. Conduit un véhicule motorisé dans l'exercice de sa fonction; s'assure de son bon état de fonctionnement. Complète les rapports relatifs à l'utilisation des véhicules.



QUALITÉS REQUISES

Connaissances supérieures :

- Du fonctionnement et de l'entretien d'équipements de mécanique industrielle;
- Des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier.

Bonne connaissance :

- Du français parlé et écrit;
- Des risques du métier et des mesures de sécurité requises et des différentes normes qui régissent ceux-ci;
- De l'utilisation d'appareil et d'équipements de levage et de manutention requis pour la pratique du métier;
- Des techniques de base relatives à l'utilisation d'un chalumeau à l'acétylène pour couper;
- Des techniques de base relatives à la soudure à l'arc.

Habilités :

- À déceler et identifier avec exactitude la nature et la cause des défauts;
- À prendre des mesures précises et à réaliser des croquis selon les règles du métier;
- À ajuster et à calibrer des instruments de contrôle et de mesure;
- À lire des plans et à les interpréter;
- À travailler avec des manuels techniques;
- À préparer et rédiger des rapports précis;
- À travailler en équipe multidisciplinaire;
- À utiliser les outils et équipements de protection nécessaires à la pratique du métier;
- À travailler en espaces clos;
- À travailler en hauteur.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction :

D.E.C pertinent à la fonction

Expérience :

Posséder quelques années d'expérience en qualité de mécanicien en mécanique industrielle

ou

toute combinaison de scolarité et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Posséder un permis de conduire valide.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
	2012	03	21	


M. ...